

PEINTRE (à l'exclusion des métiers artistiques)

Autres noms: voir *Professions particulières ou connexes*

La profession



Définition ou description

Applique des peintures, des vernis ou des produits analogues (teintures, laques, émaux, etc.) sur des murs, des parois, des surfaces de bois ou de métal, etc. Dispose s'il y a lieu des toiles ou des feuilles de plastique de protection sur les sols, les machines, les meubles. Installe des échelles ou des échafaudages pour les travaux en hauteur. Prépare les surfaces. Enlève les objets ou les accessoires qui peuvent s'y trouver (tableaux, plaques d'interrupteur, clous). Enlève les anciennes peintures à l'aide de produits décapants ou d'outils appropriés (grattoirs, brosses métalliques, chalumeaux). Bouche les trous, les fissures, les raccords avec de l'étoupe ou avec du mastic, du plâtre ou d'autres produits. Prépare les surfaces, les égalise, les ponce ou les lave à l'aide de laine d'acier, de brosses métalliques, de toile d'émeri, de papier de verre, d'eau, de produits de lessivage ou d'autres produits. Choisit les peintures ou les vernis ou les prépare lui-même. Les applique au pinceau, à la brosse, au rouleau, au pistolet ou par d'autres procédés (comme la pulvérisation électrostatique). Peut sécher les peintures ou cuire les objets peints dans des fours spéciaux. Peut réaliser des motifs décoratifs ou des inscriptions au pochoir.



Professions particulières ou connexes

Peut être désigné selon le support: peintre sur bois, sur métal; selon le secteur d'activité: peintre en bâtiment, en carrosserie; selon le mode d'application: peintre au rouleau, au pistolet; selon la spécialité: peintre enduseur, ravaleur, retoucheur, finisseur, décorateur, plâtrier peintre, peintre vitrier, vernisseur, laqueur.



Activités

Le travail comprend les activités suivantes: sécher, appliquer des peintures, des vernis; assembler, brosser, brûler, calculer, porter/transporter, boucher des trous, des fissures; coller, nettoyer, monter sur des échelles, des échafaudages; enduire, couper, décorer, dissoudre, émailler, installer des échelles, des échafaudages; mastiquer, filtrer, faire les finitions, meuler, laquer, peindre des lettres, charger/décharger, marquer, protéger à l'aide de caches, de papier-ruban; adapter, mesurer, mélanger, placer/déplacer, peindre par un procédé quelconque; dessiner des motifs, créer, verser, préparer des surfaces, régler

des débits, enlever d'anciennes peintures, des clous, des vis, etc.; réparer, frotter, poncer, gratter, visser/dévisser, obturer, choisir, décaper au moyen de produits chimiques, par sablage, grenailage, etc.; égaliser, pulvériser, étaler, teindre, reporter des motifs, des dessins; arracher, retoucher, tracer, transférer, vernir, lessiver, encaustiquer, blanchir à la chaux, essuyer, serrer/desserrer.



Matériel, machines

Pinceaux, brosses, rouleaux, appareils de pulvérisation (à air comprimé, «airless», par pulvérisation électrostatique, par d'autres procédés; matériel manuel, installations automatiques); ventilateurs à air chaud, lampes de séchage, fours de cuisson; mélangeurs (pour la préparation des peintures); matériel et outils de décapage (à main, électriques).

Les risques



Risques d'accident

- Chutes de hauteur (des échelles, des plates-formes de travail, des échafaudages, des toits);
- glissades et chutes de plain-pied;
- lésions de la peau par frottement sur les barreaux des échelles;
- coupures, lésions par frottement et autres lésions des mains et des doigts lors de la préparation des surfaces à l'aide de moyens mécaniques;
- pénétration d'éclats de bois dans la peau lors de la préparation des surfaces;
- projections de particules dans les yeux lors de la préparation des surfaces (par exemple, lors des opérations de sablage ou de grenailage);
- accidents causés par des projections de peinture à la suite de l'éclatement de tuyaux ou lors du débouchage de buses de pulvérisation;
- injection de peinture dans la peau des doigts, des mains ou d'autres parties du corps lors de l'application par pulvérisation avec le pistolet «airless» (risques de pénétration profonde pouvant nécessiter l'amputation des doigts);
- irritations des yeux et lésions de la cornée causées par des projections de solvants;
- lésions graves des yeux causées par des jets de peinture sous pression;
- écrasement des bras ou des jambes ou coups sur d'autres parties du corps lors du travail sur des nacelles ou des échafaudages suspendus;

- inflammation des vêtements quand ceux-ci sont imprégnés de peinture, de vernis ou d'huile (l'accident peut se produire dans la zone de travail ou en dehors);
- incendies ou explosions causés par des produits inflammables ou explosibles (les solvants notamment), en particulier lors du travail dans des espaces confinés mal ventilés (les laques utilisées en ébénisterie peuvent contenir de la nitrocellulose, substance qui peut exploser sous l'effet d'un choc ou de la chaleur si on laisse des résidus de laque sécher);
- incendies ou explosions causés par des décharges d'électricité statique (lors de l'application de peintures en poudre par pulvérisation électrostatique), par des étincelles produites par l'impact de particules de métal sur des surfaces métalliques (par exemple avec les peintures contenant des poudres métalliques), ou encore par l'inflammation des peintures (avec les peintures contenant des liants qui s'oxydent au contact de l'air);
- chocs électriques ou électrocution lors de l'utilisation d'appareils électriques ou électromécaniques défectueux, d'échelles métalliques (en cas de contact avec des lignes électriques) ou de matériel de pulvérisation électrostatique à haute tension;
- risques d'asphyxie dans les espaces confinés (insuffisance d'oxygène, présence de vapeurs de solvants).



Risques physiques

- Exposition à un bruit intense (lors des opérations de pulvérisation, de sablage, de grenailage);
- exposition à la chaleur et aux rayonnements infrarouges ou ultraviolets dégagés par les appareils de séchage;
- exposition aux conditions météorologiques (froid, vent, pluie ou neige pendant la mauvaise saison, chaleur et soleil en été) lors du travail à l'extérieur;
- exposition au froid et aux courants d'air dans les bâtiments en construction.



Risques chimiques

- Dermatitis causées par le contact avec les constituants des peintures et les solvants (notamment les hydrocarbures aliphatiques ou aromatiques et les composés organohalogénés);
- irritation des yeux (avec risques d'atteinte permanente de la vue) et des voies respiratoires causée par les constituants des peintures (en particulier les

- toluène — ou méthylène-diisocyanates);
- intoxications aiguës provoquées par les vapeurs de solvants, en particulier dans des espaces confinés mal ventilés (les intoxications légères ont des effets stupéfiants qui causent une perte de vigilance et un accroissement notable des risques d'accident, de chute notamment, avec des conséquences souvent graves; les intoxications importantes peuvent être mortelles);
- intoxication par le phosgène formé par divers solvants chlorés en présence d'une source de chaleur;
- intoxication par le plomb ou par d'autres constituants métalliques des enduits ou des peintures (composés de mercure ou d'arsenic utilisés comme fongicides dans les peintures latex, composés organostanniques dans les peintures antifouling utilisées sur les bateaux, chromate de zinc dans certains enduits sans plomb, etc.);
- intoxication par des produits de décapage (comme le chlorure de méthylène) ou des solvants;
- intoxication par les constituants de certains types de peintures (formaldéhyde dans les peintures à base de mélamine/formaldéhyde, résines époxydes, toluène — ou méthylène diisocyanates dans les peintures à base de polyuréthane, etc.);
- effets neurotoxiques causés par des peintures contenant des solvants à base de *n*-hexane ou des pigments de plomb.



Facteurs ergonomiques et psychosociaux

- Douleurs dans la nuque ou les épaules, lésions d'effort au niveau des membres

supérieurs, affections de l'appareil locomoteur causées par de mauvaises postures de travail, notamment lors de la peinture des plafonds;

- douleurs dans les genoux, méniscites;
- fatigue visuelle chez les peintres travaillant sur de petits objets;
- fatigue cardio-respiratoire lors du port d'appareils de protection respiratoire.

Informations complémentaires



Notes

1. Des travaux font état, chez les peintres, de risques accrus de cancer de l'œsophage, de l'estomac, du poumon, du rein, de la vessie et du gros intestin; de leucémie (avec les peintures contenant du benzène); de troubles endocriniens; de bronchite chronique et d'affections respiratoires (insuffisance ventilatoire obstructive); de pneumoconioses à poussières mixtes; d'insuffisance rénale; de lésions du cristallin (après une longue période d'exposition aux solvants); de démence présénile (causée par l'exposition aux solvants).
2. L'enlèvement des anciennes peintures (par des procédés mécaniques, à l'aide de produits chimiques, au chalumeau) comporte des risques particuliers. L'utilisation de pigments contenant du plomb, de l'arsenic ou du mercure est désormais soumise à des conditions très strictes, quand elle n'est pas interdite comme c'est le cas dans de nombreux pays (sauf pour des applications spéciales). Les anciennes peintures peuvent contenir de tels pigments en assez grande quantité, pigments qui sont li-

bérés dans l'atmosphère sous forme de poussières ou de vapeurs lors de l'enlèvement des peintures, avec des risques d'intoxication pour les travailleurs.

3. Selon certaines études, l'exposition à des éthers de glycol ou à des acétates de glycol présents dans les peintures pourrait avoir des effets dangereux sur la fonction de reproduction.

Références

- Health and Safety Executive (HSE), 1991: *Health and Safety in Motor-vehicle Repair: Painting*, HSE Publication HS(G) 67 (Londres, HSE Books).
- O'Neill, L., 1995: «Health and safety in paints and painting», dans *Croner's Handbook of Occupational Hygiene*, vol. 2, partie 8.19 (Kingston-upon-Thames, Croner's Publications Ltd.).

Annexe

Les peintres peuvent être exposés notamment aux produits chimiques suivants: dans les produits de décapage: chlorure de méthylène, crésols, phénols, hydroxyde de potassium, hydrocarbures alicycliques (comme le méthylcyclohexane); dans les peintures ou les vernis: composés de cadmium, de plomb, d'étain, de mercure ou d'arsenic, chromates, résines époxydes, acryliques, vinyliques, polyuréthanes ou autres résines (ou leurs constituants); dans les solvants ou les diluants: térébenthine, coupes pétrolières (solvant naphta, white-spirit), solvant Stoddard, *n*-hexane, toluène, xylène, benzène, cétones (acétone, méthyléthylcétone), alcools (méthanol, éthanol, alcool isopropylique, alcool amylique), formaldéhyde, phénols, etc.; dans les produits de nettoyage ou de lessivage: acides (pouvant contenir divers inhibiteurs organiques), alcalis, solvants organiques, etc.